

Questions orales

[Français]

ON DEMANDE DE FAIRE ENQUÊTE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au vice-premier ministre.

Advenant le cas où le vice-premier ministre n'obtienne pas de réponse ou que l'Opposition ne soit pas satisfaite des réponses que le vice-premier ministre voudrait nous accorder, est-ce que le vice-premier ministre serait prêt à permettre à l'honorable députée de Rosemont de témoigner devant un comité de la Chambre des communes afin qu'on fasse une enquête et la lumière là-dessus, parce que ces accusations, suite à tous les cas de patronage depuis les derniers quatre ans, affectent la crédibilité de tous les députés de la Chambre. Il est donc important, avant une campagne électorale, que le tout soit lavé de tout soupçon.

Le vice-premier ministre serait-il prêt à permettre à la députée de Rosemont de témoigner devant un comité de la Chambre des communes?

● (1440)

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai indiqué clairement à la Chambre, je pense, que j'allais faire une enquête sur cette question. Le député nous dit que, si j'obtiens une réponse, ils n'en seront peut-être pas satisfaits. Cela pourrait très bien être le cas. Ils sont très rarement satisfaits de ce que nous faisons.

Il me semble vraiment très bizarre que chaque fois que le parti libéral a l'air de ne pas pouvoir s'organiser, il se complaise à remuer la boue. Parce que les membres de ce parti étaient passés maîtres dans l'art du népotisme, ils pensent que tout le monde fait la même chose.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS—LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE DU
GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la question que je pose au vice-premier ministre a trait à la campagne de publicité que le gouvernement a entreprise en cette période préélectorale pour promouvoir le libre-échange. Lorsqu'une affaire analogue s'est présentée à la Chambre des communes à l'époque du précédent gouvernement libéral, une autorité avait déclaré: «Toute campagne de publicité vise à embrouiller les choses et à transmettre un seul point de vue». Elle a ajouté que cette publicité devrait faire état également du point de vue de l'opposition.

Le vice-premier ministre pourrait-il accepter cette idée, traiter la publicité équitablement, et faire en sorte que l'opposition puisse préparer et présenter la moitié de la publicité faisant l'objet de cette campagne?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis gré au député de sa question, car il me fournit l'occasion de parler de l'opposition et de la population en général qui réclament de plus en plus de données précises sur cet accord.

Notre campagne de publicité a deux objectifs. Tout d'abord, elle fait état de toute la documentation disponible et indique aux gens où ils doivent écrire ou téléphoner pour obtenir des renseignements précis sur l'Accord de libre-échange.

Ensuite, l'autre série d'annonces est destinée aux Canadiens qui se préparent en vue des réalités des années 1990 et même du début du XXI^e siècle, de façon à s'assurer une position de commande dans leurs transactions commerciales non seulement avec les États-Unis, mais également avec le reste du monde. L'objet de toute cette publicité est de diffuser l'information parmi la population, ainsi que mon collègue le réclame depuis si longtemps.

LE TEMPS CHOISI POUR LA CAMPAGNE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, l'autorité dont j'ai rapporté les propos n'est nul autre que l'actuel ministre du Commerce extérieur qui ne manquait jamais l'occasion de reprocher vivement au précédent gouvernement ses campagnes de publicité.

J'aimerais maintenant demander au gouvernement de quel droit il peut affirmer dans sa publicité qu'il se prépare maintenant en vue du libre-échange quand le projet de loi pertinent n'a été adopté ni par la Chambre des communes ni par le Parlement, d'autant plus qu'il ne risque pas d'entrer en vigueur si jamais les Canadiens ont l'occasion de se prononcer à ce sujet?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ce sont les hommes d'affaires qui disent qu'ils se préparent. Ils ont compris que le Canada doit conclure un accord commercial avec son plus important partenaire commercial. Ils se préparent en vue des réalités du commerce extérieur des années 1990. C'est de cela qu'il s'agit.

J'ai omis de mentionner une chose. C'est que la publicité invite les Canadiens de toutes les sphères d'activité, les citoyens ordinaires comme les autres, à venir participer aux séminaires organisés par le ministère du Commerce extérieur afin de découvrir les nouvelles perspectives que leur ouvre cet accord commercial.

En effet, il importe de signaler qu'au cours de la première série de séminaires, 600 sociétés qui ne s'étaient jamais préoccupées d'exportation envisagent maintenant les nouveaux avantages de cet accord commercial. Les séminaires sont une réussite extraordinaire.